

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil douze, le 12 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

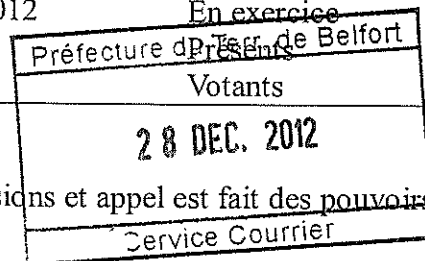
Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Daniel BOUR, Laurent BROCHET, Marcel BRUNGARD, Monique DINET, Xavier DOMON, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Arlette ECABERT, Hubert ECOFFEY, André HELLE, Jean-Claude JACOB, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Evelyne MANTEY, Sylvie MANZONI, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Cédric PERRIN, Jean-Claude TOURNIER, Elghazi ZOUNDARI **membres titulaires** et Claudine SARRET, Nicolas PETERLINI, **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Denis BANDELIER, Gérard FESSELET, Claude GIRARD, Daniel KUNTZ, Bernard LAVAL, Pierre OSER, Françoise PELCAT, Jean Marc PELLETIER, Bernard TENAILLON.

Avait donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Denis BANDELIER à Nicolas PETERLINI, Gérard FESSELET à Sylvie MANZONI, Claude GIRARD à Jean-Claude TOURNIER, Pierre OSER à André HELLE, Bernard TENAILLON à Claudine SARRET.

Assistaient à la séance : Messieurs Claude BRUCKERT, Jean-Claude BOUROUH, Guy BOURQUIN, Hervé FRACHISSE, Eric GILBERT, Jean-Louis HOTTLET, Maurice NICOUD.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers
6 décembre 2012	6 décembre 2012	En exercice 32
		Présents 25
		Votants 28



Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Josette BESSE est désignée.

2012-07-02 – Budget Général-Intégration Actif/Passif de la commune de BREBOTTE
Rapporteur : Christian RAYOT

Vu la loi n° 201061563 en date du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales et notamment l'art 60 II ;

*Vu l'arrêté préfectoral n° 1431 du 21 décembre 1999 portant création de la Communauté de Communes du Sud Territoire et ses arrêtés modificatifs ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 99 12 29 I 467 du 29.12.1999 portant création de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse et ses arrêtés modificatifs ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 2011363-0003 du 29 décembre 2011 arrêtant le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale;*

Vu l'arrêté de projet de périmètre de M. le Préfet en date du 20 juin 2012

Vu l'arrêté préfectoral portant modification du périmètre de la Communauté de Communes du Sud Territoire en date du 11 octobre 2012

Vu l'art 5211-18 et s et l'art 5211-25 et s. du CGCT portant le retrait et l'extension des périmètres de Communautés de Communes

Vu la décision de la commune en date du 15 mars 2012 portant acceptation de son retrait de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse et son intégration en date du 1er janvier 2013 à la Communauté de Communes du Sud Territoire

Vu l'acceptation du SDCI par la communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse et du retrait de la Commune de BREBOTTE

Vu l'acceptation de la Communauté de Communes du Sud Territoire par délibération en date du 6 septembre de l'intégration de la commune de BREBOTTE à son périmètre,

Vu la délibération concordante de la commune de BREBOTTE acceptant les transferts d'actifs et passifs,

La commune de BREBOTTE doit opérer son retrait de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse. Après une période d'échanges avec la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse et en partenariat avec la Communauté de Communes du Sud Territoire ayant permis un accord sur les éléments de reprise et leurs critères de quote part, il est convenu des critères de répartition de l'actif et passif repris suivants ainsi que des biens clairement identifiés au titre du budget général de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse:

Le critère principal de reprise ou de non reprise est fixé comme l'appartenance territorial ou non au territoire de la Commune.

Il est convenu que l'ensemble des biens et passif seront transmis à travers les procédures de transfert de compétence ou / et de mise à disposition sous la responsabilité et la propriété de la Communauté de Communes du Sud Territoire en date de l'intégration de la Commune de BREBOTTE à cette dernière

Pour les éléments afférents au **budget général** de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse :

Concernant l'actif de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse :

L'actif total de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse ressort à sa valeur nette comptable à : 4 023 334,93 €.

Le transfert d'actifs repris par la Commune de BREBOTTE, évalué à sa valeur nette comptable au 31 décembre 2011 sur le critère de reprise territoriale, est établi :

au montant de 66 311,74 €

Transferts établis :

La commune accepte de se voir transférer les biens indiqués en annexe:

Au titre de la compétence **Tourisme**,

il est opéré notamment une reprise sur les opérations de sentiers de randonnées répartis sur la base du **nombre de communes** concernées,

Base du critère de répartition : 13 communes soit 1/13ème pour un montant de **9 537,81€** selon le détail ci-joint,

Au titre de la compétence **Réseau de Communication Haut Débit**,

il est opéré notamment une reprise sur l'opération de déploiement d'un Réseau Très Haut Débit dont le maître d'œuvre est le SMAU avec une répartition partielle basée sur les Habitants à l'instar des critères de financement utilisés pour les fonds de concours sollicités par le SMAU dans cette opération.

Base du critère de répartition « BLHD SMAU »: 339 habitants / 5 412ème pour un montant de 4 773,94 €

Au titre des **subventions accordées aux budgets annexes** par le budget général sur les opérations territorialement portées pour ou tout partie sur le territoire de la commune de BREBOTTE.

Pour l'eau potable : un montant de **52 000,00 €**

Pour les transferts partiels, cf partie budget annexe pour les quote-parts.

Actifs conservés à l'usage de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse :

La commune de BREBOTTE accepte que la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse conserve les biens listés individuellement en annexe pour une Valeur nette comptable de

- 2 490 284,51 € (VNC au 31/12/2011) selon les critères territoriaux d'emploi pour les biens maintenus intégralement
- 372 820,66 € (VNC au 31/12/2011) selon les critères territoriaux d'emploi pour les biens partagés territorialement

soit un total de 2 863 105,17 € conservé après les transferts consolidés de toutes les communes « sortantes ».

Concernant le passif de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse :

La commune reçoit au titre des subventions perçues pour l'opération « sentiers de randonnée » et selon la base du critère de répartition appliquée aux sentiers soit 1/13ème pour un montant de 2 787,15 €

La Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse conserve les éléments de passifs présents au budget général et notamment les éléments concernant les emprunts pour l'achat du restaurant du canal, l'acquisition de la péniche et l'agrandissement des locaux et parking du siège pour un montant de 418 955,27 €

Le transfert sera mis à jour des chiffres de la gestion 2012

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **les éléments de transfert de l'actif et de passif propre au retrait de la commune de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse listés dans la présente délibération ainsi que les quotités de partages ;**
- **que la commune de BREBOTTE et la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse renoncent conjointement à toute indemnisation, soulte ou autre forme de compensation quant aux écarts budgétaires ou comptables générés par les éléments de partage sujet de la présente délibération ;**
- **que la commune de BREBOTTE renonce à tout droit sur les résultats des budgets SPIC et autre indemnisation en contre partie du maintien dans les budgets (général et annexes) de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse de l'ensemble des inscriptions, droits et montants présents dans les comptes de tiers (clients et fournisseurs), eux-mêmes issus de la gestion antérieure au 1/01/2013 de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse.**
- **de recevoir les éléments d'actifs matériels et leurs accessoires à travers un Procès verbal de mise à disposition, à la Communauté de Communes du Sud Territoire en date de 1er janvier 2013.**
- **d'autoriser le Président à signer les conventions, les PV de mise à disposition et tout document financier, administratif ayant trait au retrait de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse comme à l'intégration au sein de la Communauté de Communes du Sud Territoire ;**
- **accepte le transfert de l'ensemble de l'actif et du passif transféré et des contrats en cours à la Communauté de Communes du Sud Territoire dans la limite de ses compétences en date du 1er janvier 2013.**
- **d'autoriser le Président à inscrire les crédits nécessaires au budget général**

- d'autoriser le Président à exécuter et signer tous les actes administratifs, juridiques, et financiers pour la mise en œuvre du transfert.

En annexe :

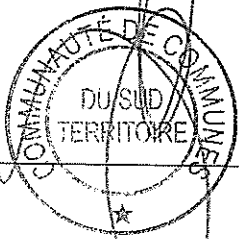
Etat des biens conservés par la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse.

Etat consolidé de l'actif et du passif transféré ou mis à disposition de la Communauté de Communes du Sud Territoire consolidé.

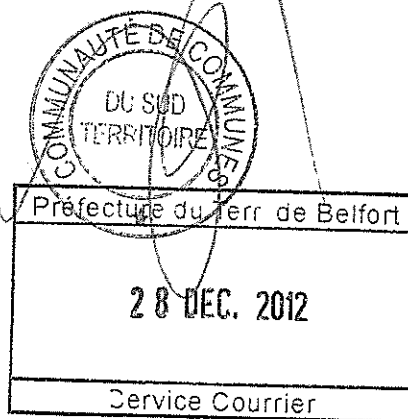
Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 28 DEC. 2012
Et publication ou notification le 28 DEC. 2012

Le Président,



Le Président,



Centiers de randonnée

sur 13 communes

Désignation du bien	Partielle	co total	Réf	Date entrée	V. origine	VNC	BORON	BREBOUTTE	BRETAGNE	FROIDFONTAINE	GROSNE	RECOURVANCE	VELLESCOT	calcul
chemins rando 13 communes	P	N°8AT7		01/01/2006	10 369,32 €	10 369,32 €	197,64 €	197,64 €	197,64 €	197,64 €	197,64 €	197,64 €	197,64 €	sur 13 com
lotissement eau info	P	N°8AT6		01/01/2007	5 310,24 €	5 310,24 €	408,48 €	408,48 €	408,48 €	408,48 €	408,48 €	408,48 €	408,48 €	sur 13 com
NO sentiers 13 communes	P	N°8AT11		01/01/2006	9 290,96 €	9 290,96 €	714,69 €	714,69 €	714,69 €	714,69 €	714,69 €	714,69 €	714,69 €	sur 13 com
sentiers de rando 13 communes	P	N°8AT12		01/01/2005	58 407,49 €	58 407,49 €	4 497,50 €	4 497,50 €	4 497,50 €	4 497,50 €	4 497,50 €	4 497,50 €	4 497,50 €	sur 13 com
sentiers de rando 13 communes	P	N°8AT13		07/11/2010	39 367,20 €	39 367,20 €	3 028,25 €	3 028,25 €	3 028,25 €	3 028,25 €	3 028,25 €	3 028,25 €	3 028,25 €	sur 13 com
sentiers de rando 13 communes	P	N°8AT27		18/05/2011	1 186,27 €	1 186,27 €	91,25 €	91,25 €	91,25 €	91,25 €	91,25 €	91,25 €	91,25 €	sur 13 com
aménagement sentier Froidfontaine	T	N°8AT14		30/11/2010	30 726,19 €	30 726,19 €								
										1 616,56 €				
										30 726,19 €				

Réseau fibre optique					BORON	BREBOUTTE	BRETAGNE	FROIDFONTAINE	GROSNE	RECOURVANCE	VELLESCOT
Vellescot-Bretagne-Boron	P	N°8E51		02/12/2010	23 821,19 €			11 640,04 €			

9 537,01 €	9 537,01 €	21 326,85 €	41 630,56 €	9 537,01 €	9 537,01 €	9 537,01 €
------------	------------	-------------	-------------	------------	------------	------------

Participation BLHD SMAU					BORON	BREBOUTTE	BRETAGNE	FROIDFONTAINE	GROSNE	RECOURVANCE	VELLESCOT		
	P	N°SUB7		01/01/2008	303 926,00 €	76 214,00 €	5 942,70 €	4 773,54 €	3 450,19 €	6 660,95 €	4 435,86 €	957,60 €	3 591,01 €

Subventions BA

ASSNT					BORON	BREBOUTTE	BRETAGNE	FROIDFONTAINE	GROSNE	RECOURVANCE	VELLESCOT
Subv versée soc assnt boron	T	N°SUB3		01/01/2007	365 000,00 €	243 335,00 €					
Subv versée soc assnt boron	T	N°SUB5		12/10/2009	400 000,00 €	320 000,00 €					
Subv versée soc assnt boron vellescot	T	N°SUB13		01/01/2012	390 000,00 €	170 917,90 €					
Subv versée soc assnt ment + bretagne	P	N°SUB12		02/12/2010	440 000,00 €	301 334,00 €		124 314,56 €			103 083,00 €
EAU											
Subv versée soc eau/laiton brebette	T	N°SUB4		01/01/2007	76 000,00 €	53 600,00 €					

749 734,56 €	66 311,74 €	148 950,02 €	48 593,54 €	23 973,77 €	30 495,41 €	122 211,02 €	1 160 229,77 €
--------------	-------------	--------------	-------------	-------------	-------------	--------------	----------------

References

PAR HAB

BORON	BREBOUTTE	BRETAGNE	FROIDFONTAINE	GROSNE	RECOURVANCE	VELLESCOT	TOTAL CCOO
117	427	339	245	479	315	68	355

5412

Préfecture du Terr de Belfort
28 DEC. 2012
Service Courrier

12/11/2012

Budget général
Etat des biens repris partiellement

RECAP_ACTIF_non_repris

PART NON REPRISE suite aux partages			part reprise 7 communes	part restante non reprise
Désignation du bien	ref	VNC 31/12/2011		
chemins rando 13 communes	N° BAT7	10 369,32 €	5 583,48 €	4 785,84 €
totem+panneau info	N° BAT6	5 310,24 €	2 859,36 €	2 450,88 €
MO sentiers 13 communes	N°BAT11	9 290,96 €	5 002,82 €	4 288,14 €
sentiers de rando 13 communes	N°BAT12	58 467,49 €	31 482,49 €	26 985,00 €
sentiers de rando 13 communes	N°BAT12	39 367,20 €	21 197,72 €	18 169,48 €
sentiers de rando 13 communes	N°BAT27	1 186,27 €	638,76 €	547,51 €
réseau fibre optique V-B-B	N°RES1	23 821,19 €	11 648,04 €	12 173,15 €
Participation BLHD SMAU	N°SUB7	76 214,00 €	29 812,46 €	46 401,54 €
subv versée sce assain mont + bre	N°SUB12	381 334,00 €	124 314,88 €	257 019,12 €
		605 360,67 €	232 540,01 €	372 820,66 €

Budget général
Etat des biens repris partiellement

ACTIF MOUVANT			
Désignation du bien	N°	Date entrée V. origine	VNC
ENREGISTREUR	N°MAT1	01/01/2000	
ORDI PORTABLE	N°MAT4	01/01/2000	
INSTAL ORDI	N°MAT6	01/01/2000	751,00 €
AMENAG HALTE FLUV	N°BAT20	01/01/2001	
IMPRIANTE+CABLE	N°MAT7	01/01/2001	13 674,68 €
RESTAU DU CANAL MONT	N°BAT1	01/01/2002	
HALTE FLUV MONT	N°BAT2	01/01/2002	59 514,12 €
2 MODEMS	N°MAT3	01/01/2002	14 110,79 €
MAISON DE LA CGM CGM	N°BAT3	01/01/2003	
IMPRIANTE	N°MAT10	01/01/2003	378 157,05 €
CLIMATEUR	N°MAT11	01/01/2003	
ONDULEUR	N°MAT2	01/01/2003	
DESTRUCTEUR PAPIER	N°MAT9	01/01/2003	
ARMOIRE	N°MOB15	01/01/2003	162,05 €
ALTERNUS	N°MAT13	01/01/2004	28,00 €
EXTINCTEUR	N°MAT12	03/01/2005	260,71 €
STANDARD	N°MAT14	01/01/2005	358,04 €
SAIS TIGE CROCHET	N°MAT15	01/01/2005	136,98 €
PACK HT DEBIT	N°MAT16	01/01/2005	26,00 €
ROUTEUR	N°MAT17	01/01/2005	137,00 €
MOBILIER	N°MOB16	01/01/2005	6 306,41 €
TEL GIGASET	N°MAT18	01/01/2005	
ARMOIRE BUREAU	N°MAT20	01/01/2005	
BAC FLEURS	N°MOB1	01/01/2005	
2 VOLUTES DOUBLES	N°MOB10	01/01/2005	
VOLUTE	N°MOB11	01/01/2005	
BANC	N°MOB17	01/01/2005	
MOBILIER	N°MOB18	01/01/2006	1 760,40 €
STORES	N°MOB19	01/01/2006	
BAC FLEURS ROULANT	N°MOB2	01/01/2006	
BAC FLEURS	N°MOB3	01/01/2006	1 000,00 €
JARDINIERE	N°MOB4	01/01/2006	1 616,00 €
JARDINIERS	N°MOB5	01/01/2006	
KIT 3 MANTS	N°MOB6	01/01/2006	
FORTE BROCHURE	N°MOB7	01/01/2006	
SUSPENSIONS	N°MOB8	01/01/2006	
SUB VERS SCE ASSAHI STEP	N°SUB1	01/01/2006	120 000,00 €
SUB VERS SCE EAU/STATION	N°SUB2	01/01/2006	42 004,00 €
HALTE FLUV MONT	N°BAT6	01/01/2007	356 711,59 €
AMENAG AIRE CAMPING CAR	N°BAT4	01/01/2007	30 916,78 €
AIRE ACCUEIL CAMPING CAR	N°BAT5	01/01/2007	43 389,45 €
LOCAL WC AIRE CAMPING	N°BAT3	01/01/2007	900,00 €
CANIVEAU PARKING SIEGE	N°BAT8	01/01/2007	4 640,68 €
SWITCH	N°MAT1	01/01/2007	
20 JARDINIERS	N°MOB12	01/01/2007	
SUSPENSIONS	N°MOB13	01/01/2007	
CHAISES	N°MOB20	01/01/2007	
CHAISEAU	N°MOB21	01/01/2007	
MOBILIER	N°MOB22	01/01/2007	
FORTE MANTEAU	N°MOB23	01/01/2007	1 129,11 €
PRESENTOIR	N°MOB24	01/01/2007	
SITE INTERNET	N°MOB25	01/01/2007	
PARTICIPATION LOG SIG	N°M11	01/01/2007	
TELFAX	N°SUB5	01/01/2007	5 356,32 €
VENTILATEURS	N°MAT23	01/01/2008	
SERVEUR	N°MAT24	01/01/2008	
AMPLIFICATEUR MICRO	N°MAT25	01/01/2008	
PROJECTEUR EXTERIEUR	N°MAT27	01/01/2008	
PANNEAU EXPO	N°MAT28	01/01/2008	435,76 €
SUB VERS SCE ASSAHI MONT	N°SUB6	01/01/2008	
AMENAGEMENT COMPLES SIEGE	N°BAT10	16/07/2008	107 200,00 €
CHAUFFAGE GEOTHERMIQUE SHF	N°BAT9	22/04/2009	15 627,01 €
LICENCE IV	N°LIC1	15/12/2009	37 224,06 €
EXTINCTEUR	N°MAT31	25/09/2009	
ORDINATEUR	N°MAT32	07/07/2009	
IMPRIANTE SCANNER	N°MAT33	07/07/2009	
MATERIEL BUREAU	N°MAT34	08/09/2009	
KIT DRAPÉAU	N°MAT35	05/05/2005	
ASPIRATEUR	N°MAT36	24/06/2008	
ARMOIRE	N°MOB16	01/01/2009	
MOBILIER	N°MOB26	01/04/2009	
ARMOIRE	N°MOB27	16/04/2009	
ARMOIRE	N°MOB28	20/02/2009	
MOBILIER BUREAU	N°MOB29	01/07/2009	908,93 €
MOBILIER BUREAU	N°MOB30	01/07/2009	
MOBILIER BUREAU	N°MOB31	09/12/2009	
EXTENSION PARRHS SIEGE	N°BAT13	31/12/2010	1 595,94 €
AIRE CAMPING CAR MONT	N°BAT16	07/12/2010	04 083,04 €
PARKING SIEGE CCB3	N°BAT17	02/02/2010	1 547,60 €
EXTENSION LOCAUX SIEGE	N°BAT18	07/12/2010	39 441,18 €
PONTON MONT	N°BAT19	02/12/2010	109 333,72 €
AGRANDISSEMENT LOCAUX SIEGE	N°BAT23	31/12/2010	3 576,47 €
AGRANDISSEMENT HALTE FLUV	N°BAT24	31/12/2010	5 325,91 €
AGRANDISSEMENT LOCAUX SIEGE	N°BAT25	31/12/2010	36 521,67 €
AGRANDISSEMENT LOCAUX SIEGE	N°BAT26	31/12/2010	418,80 €
PENICHE	N°MAT37	07/12/2010	4 923,97 €
VISIO CONFERENCE	N°MAT38	02/12/2010	139 277,72 €
ORDINATEUR	N°MAT39	02/12/2010	1 380,16 €
APPAREIL PHOTO	N°MAT40	02/12/2010	164,01 €
MATERIEL BUREAU	N°MAT41	02/12/2010	61,00 €
MATERIEL BUREAU	N°MAT42	02/12/2010	
KIT DRAPÉAU	N°MAT43	07/12/2010	
MICRO ONDES	N°MAT44	07/12/2010	
GROUPE ELECTROGENE	N°MAT45	31/12/2010	
PENICHE PUBLICATION	N°MAT46	02/12/2010	446,00 €
MOBILIER BUREAU	N°MOB32	02/12/2010	
SUB VERS SCE EAU/COND ALTI	N°SUB11	02/12/2010	
ECLAIRAGE PARKING CCB3	N°BAT28	18/08/2011	43 334,00 €
PONTON SUPPL + ABORDS PENICH	N°BAT29	18/08/2011	13 309,35 €
EXTENSION BAT SIEGE CCB3	N°BAT30	16/08/2011	142 338,44 €
UNISON DOUCE FISTE CYCL	N°BAT31	16/08/2011	62 792,69 €
BORNES AIRE CAMPING/MONT	N°BAT32	18/08/2011	12 590,30 €
BAIE DE BRASSAGE INFO	N°MAT48	18/08/2011	1 644,15 €
STANDARD TELEPHONIQUE	N°MAT49	18/08/2011	15 310,48 €
ONDULEUR IMPRIANTE LECTE	N°MAT50	18/08/2011	2 089,52 €
S GPS	N°MAT51	18/08/2011	493,38 €
MOBILIER BUREAU	N°MOB33	18/08/2011	240,25 €
MOBILIER BUREAU	N°MOB34	18/08/2011	10 434,49 €
MOBILIER BUREAU	N°MOB35	18/08/2011	300,00 €
MOBILIER BUREAU	N°MOB36	18/08/2011	1 348,94 €
MOBILIER BUREAU	N°MOB37	18/08/2011	248,97 €
PENICHE+AMENAGEMENT	N°MAT47	12/01/2012	171 387,65 €

12 000 000 15 000

PASSIF NON REPRIS			
emprunts			
Objet de la dépense		Montant de l'emprunt	Montant au 1er janvier
Achat restaurant du canal		59 000,00 €	27 844,90 €
Acquisition péniche		190 000,00 €	178 263,46 €
Agrandissement locaux parking		230 000,00 €	212 846,91 €
			418 955,27 €

PASSIF REPRIS

subv reçues

Objet	Nrs	date émission	Montant de la subv	Montant au 1er janvier	PASSIF A REPRENDRE						
					BORON	BREBOTTE	BRETAGNE	FROIDFONTAINE	GROSHE	RECOURANCE	VELLESCOT
sub sentiers	PREF	05/10/10	16 742,91 €	16 742,91 €	1 287,92 €	1 287,92 €	1 287,92 €	1 287,92 €	1 287,92 €	1 287,92 €	1 287,92 €
sub sentiers animation	ETAT	09/11/09	9 155,00 €	9 155,00 €	704,23 €	704,23 €	704,23 €	704,23 €	704,23 €	704,23 €	704,23 €
sub aménagements sentiers	CG	08/01/09	6 000,00 €	6 000,00 €	461,54 €	461,54 €	461,54 €	461,54 €	461,54 €	461,54 €	461,54 €
sub étude sentiers	CG	22/03/07	4 335,00 €	4 335,00 €	333,46 €	333,46 €	333,46 €	333,46 €	333,46 €	333,46 €	333,46 €
				86 232,91 €	2 787,15 €	2 787,15 €	2 787,15 €	2 787,15 €	2 787,15 €	2 787,15 €	2 787,15 €

TOTAL PASSIF

455 188,18 €

Budget général
Etat des biens repris partiellement

ACTIF

sentiers de randonnée

sur 13 communes

Désignation du bien	Partielle ou totale	Réf	Date entrée	V. origine	VNC	BREBOTTE
chemins rando 13 communes	P	N° BAT7	01/01/2006	10 369,32 €	10 369,32 €	797,64 €
totem+panneau info	P	N° BAT6	01/01/2007	5 310,24 €	5 310,24 €	408,48 €
MO sentiers 13 communes	P	N°BAT11	01/01/2008	9 290,96 €	9 290,96 €	714,69 €
sentiers de rando 13 communes	P	N°BAT12	01/01/2009	58 467,49 €	58 467,49 €	4 497,50 €
sentiers de rando 13 communes	P	N°BAT12	02/12/2010	39 367,20 €	39 367,20 €	3 028,25 €
sentiers de rando 13 communes	P	N°BAT27	18/08/2011	1 186,27 €	1 186,27 €	91,25 €
panneau ponton	T	N°MAT30	27/10/2009	1 626,56 €	1 626,56 €	
aménagement ponton froidefontaine	T	N°BAT14	30/11/2010	30 726,19 €	30 726,19 €	
VNC 31/12/2011 total transférée						9 537,81 €

Réseau fibre optique	T	N°RES1	02/12/2010		23 821,19 €	
Vellescot-Bretagne-Boron						

Désignation du bien	Partielle ou totale	Réf d' Inventaire	Date entrée	V. origine	VNC au 31/12/2011	BREBOTTE
Participation BLHD SMAU	P	N°SUB7	01/01/2008	103 926,00 €	76 214,00 €	4 773,94 €
VNC 31/12/2011 total transférée						4 773,94 €

Subventions BA
ASSNT

Désignation du bien	Partielle ou totale	Réf d' Inventaire	Date entrée	V. origine	VNC au 31/12/2011	BREBOTTE
subv versée sce assain boron	T	N°SUB3	01/01/2007	365 000,00 €	243 335,00 €	
subv versée sce assain boron	T	N°SUB8	12/10/2009	400 000,00 €	320 002,00 €	
subv versée sce assain boron+vellescot	T	N°SUB13	01/01/2012	300 000,00 €	280 000,00 €	
subv versée sce assain mont + bretagne	P	N°SUB12	02/12/2010	440 000,00 €	381 334,00 €	
VNC 31/12/2011 total transférée						

EAU

Désignation du bien	Partielle ou totale	Réf d' Inventaire	Date entrée	V. origine	VNC au 31/12/2011	BREBOTTE
subv versée sce eau/liaison brebotte	T	N°SUB4	01/01/2007	78 000,00 €	52 000,00 €	52 000,00 €
VNC 31/12/2011 total transférée						52 000,00 €

TOTAL ACTIF**66 311,74 €****PASSIF**

PASSIF REPRIS

subv reçues

Objet	tiers	date émissio	Montant de la	Montant au 1e	BREBOTTE
sub sentiers	PREF	05/10/10	16 742,91 €	16 742,91 €	1 287,92 €
sub sentiers animation	ETAT	09/11/09	9 155,00 €	9 155,00 €	704,23 €
sub aménagements sentiers	CG	08/01/09	6 000,00 €	6 000,00 €	461,54 €
sub étude sentiers	CG	22/03/07	4 335,00 €	4 335,00 €	333,46 €
				36 232,91 €	2 787,15 €

TOTAL PASSIF**2 787,15 €**